



## FHF Prévention lance la deuxième édition des **Prix "Prévenir + Guérir"**

En partenariat avec  **relyens**

### Prix « Prévenir + Guérir » de la Prévention en établissements publics de la FHF

**2<sup>ème</sup> édition - 2026**

La prévention est la clé de voûte de l'avenir de notre système de santé. Elle constitue une réponse aux enjeux de notre temps : vieillissement de la population, chronicisation des maladies, augmentation du nombre de cancers alors que 40 % seraient évitables...

C'est un engagement qui concerne tous les acteurs de santé, et les établissements publics de santé et médico-sociaux ont un rôle essentiel pour répondre à ce défi.

Ils soignent, c'est leur mission première, mais aussi informent, accompagnent, dépistent, donc préviennent. C'est là une de leurs missions essentielles.

Convaincues de leur rôle à jouer (qu'il s'agisse de prévention secondaire, tertiaire, et de, plus en plus, primaire), les structures publiques innovent et se mobilisent partout sur le territoire, au bénéfice des usagers, des patients et des professionnels qui en sont le cœur battant.

Engagé dans tous les champs d'activité et aux côtés des partenaires territoriaux, FHF Prévention a choisi de mettre en lumière le rôle et la place de ces acteurs dans la prévention.

Ainsi, pour la deuxième année consécutive, la Fédération hospitalière de France et son comité FHF Prévention, en partenariat avec Relyens, remettront en 2026 les **Prix de la prévention "Prévenir + Guérir"**.

Ces prix ont pour vocation de valoriser des programmes de prévention innovants portés par les établissements publics, en lien avec les acteurs locaux, afin d'en encourager la diffusion, la généralisation et la reconnaissance par les décideurs publics.

Cette année, cinq prix seront remis :

- Des premier prix, deuxième prix et troisième prix,
- Un prix spécial « *Prendre soin de ceux qui soignent* », pour une action de prévention à destination de la santé des professionnels,
- Un prix « *Coup de cœur* » pour une initiative inspirante de prévention primaire.

### Le comité FHF Prévention

Le comité FHF Prévention a été créé en 2019 par la Fédération hospitalière de France, afin de renforcer l'expertise et les préconisations de la fédération en matière de prévention dans notre système de santé.

Il est présidé par le Professeur François CHOLLET, neurologue au CHU de Toulouse.

Le comité est composé de représentants des parties prenantes de la prévention au sein des établissements publics de santé et médico-sociaux : directeurs, médecins, usagers...

FHF Prévention articule ses travaux autour des axes suivants :

- **Auditions d'institutions et personnalités engagées dans la prévention dans notre système de santé**
- **Valorisation des actions des établissements publics en matière de prévention**
- **Formulation de préconisations** à l'attention des décideurs publics

## 1. Critères d'un dossier de candidature au Prix FHF Prévention

Les projets de prévention valorisés devront remplir les conditions suivantes :

- Être déployé dans un ou plusieurs établissements publics, sanitaires (CH, CHU, CHS) et/ou médico-sociaux (EHPAD, Impro, MAS...) en France ;
- Avoir un caractère innovant ;
- Être à destination des patients, des usagers ou des professionnels exerçant au sein de l'établissement ;
- Avoir une dimension territoriale (un ou plusieurs établissements ou acteurs impliqués, coopération avec d'autres acteurs du territoire tels que les représentants des usagers, les collectivités, la médecine de ville, associations...) ;
- Impliquer différents métiers et types de professionnels et/ou une innovation numérique ;
- Avoir mis en place des indicateurs d'évaluation et constater de premiers résultats démontrant la pertinence du projet ;
- Avoir un aspect potentiellement généralisable et déployable dans d'autres établissements.

## 2. Calendrier de l'appel à candidature

Le calendrier de l'appel à candidature sera suivant :

- Diffusion de l'appel à candidature entre mi et fin janvier (publication sur le site + mailing établissements).
- Candidatures jusqu'au vendredi 27 mars 2026 à minuit.
- Sélection des lauréats la semaine du 13/04 ou du 20/04, selon les disponibilités du jury.
- Prix remis lors de SantExpo, à Paris, le mercredi 20 mai à 15h45 sur le stand de la FHF.

## 3. Composition du jury de sélection des lauréats

Le jury de sélection des lauréats sera composé de membres représentatifs du comité FHF Prévention, dont le Pr François Chollet, Président du comité, d'un représentant de Relyens, partenaire du prix, et de plusieurs personnalités qualifiées ayant une expertise en matière de prévention.

## 4. Prix remis aux lauréats

Les cinq lauréats se verront attribuer un trophée, remis lors de la cérémonie de décernement des prix dans le cadre de SantExpo, ainsi qu'un chèque d'un montant de 2 500€ (envoyé dans un 2<sup>ème</sup> temps).

Tous les projets et établissements primés bénéficieront d'une mise en valeur dans la Revue Hospitalière de France et sur les réseaux sociaux de la Fédération hospitalière de France et de son partenaire Relyens.

## 5. Modalités de dépôt du dossier de candidature

Le dossier de candidature à compléter est à télécharger sur le site de la FHF : <https://www.fhf.fr/expertises/prevention/2eme-edition-du-prix-fhf-prevention-prevenir-guerir-lappel-candidatures-est-lance>.

Les établissements peuvent également joindre au dossier de candidature tout document, photo, vidéo, relatifs au projet.

Le dossier de candidature et ses éventuelles annexes doivent être renvoyés à l'adresse mail suivante : [pole-offres@fhf.fr](mailto:pole-offres@fhf.fr)

**Seuls les dossiers renseignés intégralement, signés par le chef d'établissement et envoyés avant le 27/03/2026 minuit seront étudiés par le jury.**

**Chaque établissement ne pourra présenter qu'un seul et unique dossier de candidature, y compris s'il a plusieurs sites.**

Pour toute question, les candidats peuvent contacter le pôle OFFRES de la FHF : [pole-offres@fhf.fr](mailto:pole-offres@fhf.fr)

Liste des éléments qui constitueront le dossier :

- Nom de l'établissement
- FINESS juridique
- Région de l'établissement
- Type d'établissement (CHU, CH, EHPAD...)
- Intitulé de l'initiative en prévention
- Champ d'action
- Date de mise en œuvre
- Constats ayant amené au déploiement de l'initiative
- Contenu de l'initiative
- Acteurs impliqués dans son déploiement
- Résultats observés
- Facteurs clés de réussite
- Personne référente/à contacter (nom/prénom/fonction/mail/téléphone)
- Visa du chef d'établissement ou de son représentant
- Tout élément (vidéo/photo/présentation) qui viendrait illustrer l'initiative et compléter le dossier